

Charte des bénévoles

Coordonnées du bénévole

Nom et Prénom :

Email :

Tél :

Adresse postale :

Cette charte a pour but de clarifier le cadre dans lequel évoluent les bénévoles de Lire pour en Sortir. Elle a pour objectif de rappeler certaines règles simples et empreintes de bon sens, destinées à faciliter au quotidien la tâche de chacun et à assurer un fonctionnement sain et cohérent de l'association.

Chaque bénévole doit respecter les valeurs et principes d'actions de Lire pour en Sortir ainsi que la charte du bénévole.

Chaque bénévole s'engage strictement à ne pas divulguer les informations concernant les personnes détenues en dehors de l'Administration Pénitentiaire et de la plateforme mise à disposition par l'association pour les bénévoles-référents de Lire pour en Sortir.

NOS VALEURS FONDAMENTALES

- Tous les hommes sont égaux en dignité et en droit ;
- La personne humaine se construit fondamentalement par l'échange, la culture et la fraternité ;
- Aucune personne n'est réductible à ses actes passés ;
- Chaque personne est nécessaire.

NOS PRINCIPES D' ACTIONS

- Considérer que les actions sont menées dans une démarche d'insertion des personnes détenues dans la société ;
- Développer les actions centrées sur l'entraide et la solidarité ;
- Redonner confiance aux personnes détenues et en leurs capacités à lire et écrire ;
- Soutenir les personnes détenues dans leurs engagements respectifs ;
- Nous efforcer de créer progressivement une relation empathique et confiante par une écoute active et respectueuse.

Engagements de Lire pour en Sortir :

L'association s'engage à l'égard du bénévole à :

- Lui confier des missions dans le cadre de ses activités ;
- Assurer un programme, préalable et continu, de formation et d'information ;
- Faire un point régulier sur ses activités, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de ses compétences ;
- Souscrire une assurance en responsabilité civile pour les adhérents de son association sur toutes les actions menées en son sein.

Engagement du bénévole :

L'action du bénévole se doit d'être désintéressée de toute contrepartie matérielle. Une honnêteté sans faille est requise. Au même titre que certaines professions sont tenues au secret professionnel, chaque acteur de la mission de solidarité est tenu au « secret missionnel ».

En cela, il s'engage à :

- Respecter les orientations, les valeurs et les règles de fonctionnement de Lire pour en Sortir ;
- Ne pas se prévaloir de l'association pour toute démarche personnelle (politique, administrative, etc.) ;
- Respecter son devoir de réserve ;
- Ne pas divulguer les informations confidentielles du site internet de Lire pour en Sortir à tout autre personne qui ne serait pas membre de l'association et à ne jamais garder ces informations une fois que l'activité de bénévolat cessera.
- Dans le cas où le bénévole souhaiterait arrêter son activité auprès de Lire pour en Sortir, il s'engage à remettre un courrier officiel à l'association en expliquant les raisons de son départ. A compter de sa réception, un préavis d'un mois sera engagé pour laisser le temps à l'association de trouver un remplaçant et au bénévole d'annoncer à ses lecteurs qu'il se retire. Aussi, le bénévole devra rendre à l'association les outils mis à sa disposition (imprimante, badge, livres...)

Envers la personne accompagnée :

- Rencontrer toute personne détenue qui en a fait la demande ;
- Ne pas chercher à connaître le motif d'incarcération, ni juger la personne ou ses actes ;
- Faire preuve de discernement dans la relation, garder une distance psychologique et émotionnelle suffisante, éviter de se projeter sur la personne détenue ;
- Proposer, après discussion avec le bénévole référent, à la personne de stopper la relation et de rencontrer un autre bénévole en informant le S.P.I.P (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) ;
- Assurer la confidentialité des échanges (hormis les situations de mise en danger, y compris pour la personne détenue elle-même, dans ces cas, en conscience, le bénévole devra informer l'Administration dans les meilleurs délais) ;
- Être fidèle dans l'accompagnement : régularité des visites, prévenir en cas d'absence, respecter les activités de la personne détenue.

Envers l'Administration Pénitentiaire :

- Respecter le Règlement intérieur ainsi que les procédures de sécurité de l'établissement ;
- Agir en lien avec le S.P.I.P (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) ;
- N'apporter ni ne sortir aucun objet ou argent pour la personne détenue, sauf autorisation légale ou administrative ;
- Participer à la vie de l'établissement en développant des relations de coopération et de confiance, dans le respect des champs de compétence, avec les professionnels et bénévoles intervenants dans l'établissement ;
- Ne pas divulguer les informations confidentielles concernant les personnes détenues participant aux activités de Lire pour en Sortir en dehors de l'administration pénitentiaire.
- Remonter tout comportement inhabituel, préoccupant, tout risque de de vulnérabilité.
- Remonter tout incident dont on est témoin.

Lire pour en Sortir peut remettre en cause et éventuellement mettre fin à l'activité du bénévole à tout moment si le bénévole ne remplit pas ou plus ses missions.

« J'ai pris connaissance de la charte du bénévole et m'engage à la respecter en tous points.»

A

Le

Prénom et Nom :

Signature

« *Tout ce qui est humain est notre* »

Charte validée par LPES le :

Nom, Prénom

Signature